

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 avril 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CS45

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 6**

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ou moyen terme »

les mots :

« terme, c'est-à-dire à moins de sept jours ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

D'un point de vue scientifique, les notions « de court ou de moyen terme » ne veulent pas dire grand-chose étant donné qu'elles sont nécessairement subjectives. En effet, à pathologies identiques, tous les patients ne réagiront pas de la même façon. Nombre d'entre nous connaissons des personnes atteintes d'une maladie incurable qui aurait dû emporter le patient dans la mort dans les semaines suivant le pronostic et qui pourtant ont vécu plusieurs mois, quand ce n'est pas plusieurs années. Dès lors, il est étonnant de s'aventurer à donner un critère censé être objectif pour déclencher la mort d'un patient, par injection létale, alors même que nous ne sommes pas capables de définir avec précision combien de temps la vie de ce dernier est censée durer.

Ainsi, l'injection létale ne devrait être possible que si la science est capable de dire avec certitude dans combien de jours la personne est censée décéder naturellement. Or, il ne semble pas que cela soit possible pour le moment...